



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-06-09

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Marchés de travaux en lots séparés pour la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours à Sisteron Lot n°5 : REVÊTEMENT DE FAÇADES

AVENANT N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour **la construction d'un Centre d'Incendie et de Secours à Sisteron Lot n°5 : REVÊTEMENT DE FAÇADE** avec l'entreprise **GEALPES** dont le siège se situe **ZA de la Grande Ile Nord, 575 rue des pins, 05230 CHORGES** il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

Cet avenant porte sur les points suivants :

Pour donner suite à l'évolution technique du projet liée à la synthèse de façade, les prestations ont évolué afin de répondre aux modifications techniques apportées au lot serrurerie et charpente.

- Poste 1.1 : Suppression du poste concernant le bardage FACADEO, qui n'est plus conforme aux attentes et exigences techniques du projet.

Prix et quantitatif conformes.

- Poste 1.2 : Ajout de la prestation PYRAMIDA 10.75.35 pour donner suite à la suppression du FACADEO.

Prix et quantitatif conformes, avec un prix unitaire de 208,93€ qui est également conforme. Ce bardage répond aux intentions et aux exigences techniques du projet

- Poste 1.3 : La plus-value pour le Cladéo Vertical de 47,61€ est justifiée.

Le CLADEO était chiffré au marché pour 80,39 m², tandis que le projet en demande 128,20 m², en raison notamment de la partie de la façade Est non chiffrée. Le prix unitaire de 176,86€ est conforme au prix du marché.

- Poste 1.4 : Mise à jour de la prestation pour donner suite à l'évolution technique du projet -

Le bandeau CLADEO est conforme en quantitatif. Le prix unitaire de 225,85€ est plus élevé que celui du poste 1.3 car la mise en œuvre est plus complexe.

- Poste 1.5 : Mise à jour de la prestation pour donner suite à la suppression du FACADEO :

La mise en place d'une tôle 15/10ème est obligatoire en raison des dimensions demandées. Elle devra être prélaquée et comportera des réservations pour permettre le passage des éléments du serrurier, ce qui nécessite un travail de façonnage supplémentaire.

Mis en ligne le 24/07/2025 à 10h56

REÇU EN PREFECTURE
le 24/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20250723-2025_06_09D

- Poste 1.6 : Prestation ajoutée pour donner suite à la modification de la pose des baies par le lot 06 - MEXT.

Conforme en prix et en quantité.

- Poste 1.7 : Prestation ajoutée pour donner suite à la mise en place d'un isolant en soubassement, non prévu au marché, sur la façade Est de la remise.

Conforme en prix et en quantités

Voir devis ci-joint

Montant initial du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 130 491,55 €

Montant TTC : 156 589,86 €

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 12 164,35 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 14 597,22 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 9,32 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 142 655,90 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 171 187,08 €

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'AVENANT N°1 avec l'Entreprise GECALPES.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence et à l'Entreprise GECALPES.

Fait à Sisteron, le 23 juillet 2025

Pour copie conforme
Le Maire,
D. SPAGNOU

Mis en ligne le 24/07/2025 à 10h56

REÇU EN PREFECTURE
le 24/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-004-210402095-20250723-2025_06_09D